

## PRÉFECTURE DE L'AUBE

### Avis d'enquête publique

Enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale de la société Centrale éolienne Les Beaunes relative au projet de parc éolien des Beaunes sur le territoire de la commune d'ORMES

Il sera procédé à une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Centrale éolienne les Beaunes en vue de l'implantation de six éoliennes et de deux postes de livraison sur le territoire de la commune d'ORMES, du **lundi 13 février 2023 à 9h00 au vendredi 17 mars 2023 à 19h00 inclus**.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier en mairie d'ORMES, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ce dossier d'enquête comporte, notamment, une étude d'impact, l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale et la réponse de l'exploitant à cet avis.

Le dossier sera accessible pendant toute la durée de l'enquête :

- Sur le site internet des services de l'État dans les départements de l'Aube à l'adresse suivante : [www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr), dans l'onglet « Publications »,
- Sur un poste informatique à la préfecture de l'Aube, 2, rue Pierre Labonde – 10000 Troyes, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 puis de 14h00 à 16h30, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.25.42.35.66) ou courriel ([pref-ep-beaunes-ormes@aube.gouv.fr](mailto:pref-ep-beaunes-ormes@aube.gouv.fr)).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci par courriel ou courrier adressé à la préfecture de l'Aube.

M. Guy-André MOTUS, ingénieur en chef des TPE retraité, commissaire enquêteur, assurera des permanences en mairie d'ORMES, afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public, les :

- **Lundi 13 février 2023 de 9h00 à 12h00 (ouverture),**
- **Vendredi 24 février 2023 de 17h00 à 19h00,**
- **Samedi 11 mars 2023 de 9h00 à 12h00,**
- **Vendredi 17 mars 2023 de 17h00 à 19h00 (clôture).**

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations et propositions du public pourront être :

- consignées sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, mis à disposition en mairie d'ORMES aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies ;
- reçues de manière écrite ou orale par le commissaire enquêteur aux jours et heures de permanences susmentionnés ;
- adressées à l'attention de M. le commissaire enquêteur :
  - soit par correspondance envoyée au siège de l'enquête à la mairie d'ORMES, Grande rue à ORMES (10 700).
  - soit par courrier électronique reçu jusqu'au vendredi 17 mars 2023 à 19h00, à l'adresse suivante : [pref-ep-beaunes-ormes@aube.gouv.fr](mailto:pref-ep-beaunes-ormes@aube.gouv.fr). La taille des courriels et de leur(s) éventuelle(s) annexe(s) sera limitée à trente-cinq mégaoctets (35 Mo).

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de toute personne qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête auprès de la préfète de l'Aube.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Rémi DEPREZ, par voie postale à l'adresse suivante : Société NEOEN, Centrale éolienne les Beaunes, 22 rue Bayard à PARIS (75008) ou par courriel à [remi.deprez@neoen.com](mailto:remi.deprez@neoen.com), ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à [pref-ep-beaunes-ormes@aube.gouv.fr](mailto:pref-ep-beaunes-ormes@aube.gouv.fr).

La préfète de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique et à la mairie d'ORMES pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Aube et seront tenus à disposition du public pendant un an.